

Comité de soutien

La solidarité au service de chacun(e) de nous.

Le comité de soutien, c'est une sorte d'assurance fraternelle et collective qui permet de ne pas être isolé en cas de problème sur nos terrains, de pouvoir être aidé financièrement, y compris au niveau des frais juridiques. Sans comité de soutien, nous ne serions plus sur nos terrains depuis belle lurette. Car c'est aussi grâce au comité de soutien que l'APIR tient le coup financièrement depuis des années.

Demain, le comité de soutien servira certainement à financer les équipements devenus indispensables pour que nous puissions rester dans nos terrains. Il financera aussi à ses adhérents le voyage pour venir voter dans l'Île de Ré aux prochaines élections...

Je souhaite adhérer au comité de soutien :

Nom :
Prénom
Adresse
Téléphone.

À renvoyer à la boîte postale... avec le chèque.



Adhérez, faites adhérer au comité de soutien...

**Tarif :
46 € par an**

Les conditions d'adhésion sont les mêmes que pour l'APIR, sauf qu'il n'est pas nécessaire d'être propriétaire pour être au Comité de Soutien.

Le parrainage, mode d'emploi...

Le bureau du comité de soutien vous informe sur le parrainage.

L'idée :

ça consiste à proposer aux membres du comité la possibilité de parrainer des donateurs (ou membres bienfaiteurs).

Comment ça marche ?

C'est très simple. Les donateurs, qui peuvent être des personnes séjournant sur vos terrains, ou bien des supporters de notre cause... verseront une somme (minimum 20 €) par donateurs. Cette somme sera enregistrée sous forme de don. Chaque parrainage défalquera 5 € sur la cotisation du parrain pour l'année à venir. Cependant, la cotisation ne pourra pas être inférieure à 15 € par an.

Un exemple :

Mme Léa est membre du comité de soutien. Elle a payé 46 euros pour sa cotisation 2005. Mais elle a dans son entourage des personnes qui séjournent sur son terrain de temps

en temps, et qui voudraient bien participer à la lutte...

Alors elle leur propose de les parrainer... 3 personnes acceptent. 2 font un chèque de 20 € chacune (c'est le minimum...) le 3 eme donne 40 € (y'a pas de maxi...).

Et chacune remplit son bulletin, qu'il renvoie à la boîte postale... avec le chèque !!!

La trésorière, ayant reçu chèques et bulletins, rajoute les donateurs sur la liste de diffusion de ce magnifique journal du comité (qu'ils recevront donc pendant 1 an) et Mme Léa voit sa cotisation 2006 soulagée de 3 fois 5 euros (5 euros par parrainage) et passer de 46 à 31 euros...

Pas mal, non ????

ATTENTION, SEULE MME LÉA EST MEMBRE DU COMITÉ. LES DONATEURS NE DEVIENNENT PAS MEMBRES DU COMITÉ DE SOUTIEN, ET NE PEUVENT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DUS AUX ADHÉRENTS. SEULE MME LÉA PEUT Y PRÉTENDRE. SI LES DONATEURS VEULENT DEVENIR MEMBRES, ILS DOIVENT S'ACQUITTER DU DROIT D'ENTRÉE AU COMITÉ DE SOUTIEN, SOIT 46 €.

Bulletin de parrainage.



Parrain (membre du comité)	Membre bienfaiteur (donateur)
Nom : prénom :	Nom : Prénom :
Adresse :	Adresse :
Date :	Somme versée :
Signature :	Signature :

à envoyer à la boîte postale avec les chèques joints.